



Appel aux personnels de l'éducation nationale,

Nos quatre organisations syndicales départementales FNEC-FP FO, CGT Educ, SUD Education, FSU, se sont réunies en intersyndicale le 3 mai : nos analyses sur la « loi travail » convergent.

L'année de la célébration des 80 ans des grandes conquêtes sociales de 1936, le gouvernement soumet au parlement le projet de « loi travail ». Les salariés public et privé rejettent massivement ce projet qui catalyse l'opposition de 70 % de la population. Pour nos organisations un seul mot d'ordre s'impose : « ni amendable ni négociable, retrait ! »

Nos organisations syndicales saluent les puissantes mobilisations, des salariés et de la jeunesse durant les mois de mars et d'avril. Elles ont rassemblé par millions dans la grève et les manifestations la jeunesse, les salariés pour le retrait du projet de "loi travail". Elles ont renforcé la détermination de tous. Les congés d'avril passés, le rejet demeure, la mobilisation continue.

Elles enregistrent le légitime alignement de l'ISAE 1er degré sur l'ISOE 2nd degré et l'abandon par le gouvernement de quelques points sur la loi travail. Ils sont à mettre au compte unique des mobilisations de ces derniers mois. Concernant les salaires et « l'augmentation » de 1,2% du point d'indice sur deux ans, nos organisations exigent à minima le rattrapage du point d'indice.

Pour nos organisations, le projet de loi travail est porteur, dans son intention, d'une régression sociale généralisée : il imposerait la primauté de l'accord d'entreprise sur tout autre droit collectif supérieur — droits nationaux, conventions collectives, accords de branche —. Par l'inversion de la hiérarchie des normes, il aggraverait la subordination du salarié à l'employeur au plan local, à l'endroit même où celle-ci est la plus marquée. Les droits sociaux deviendraient la variable d'ajustement du patronat dans la guerre économique que se livrent les groupes industriels et commerciaux.

Nos organisations syndicales l'attestent : que nous soyons régis par les statuts ou les conventions collectives, que nous appartenions au privé, au public ou que nous soyons contractuels, nous sommes tous concernés. La politique d'austérité appliquée à la fonction publique s'inscrit dans ce dispositif de loi travail. Nous mesurons les conséquences gravissimes pour les salariés. Ce projet est porteur de la volonté des gouvernements de démanteler les droits sociaux collectifs et individuels.

Nos organisations syndicales condamnent la violence antidémocratique qui amène le gouvernement à ne pas vouloir retirer le projet de loi contre l'avis de la majorité. Nous condamnons également la virulence répressive du mouvement social opérée sur ordre de l'Etat.

Elles appellent les collègues à faire connaître largement cet appel et à en discuter dans les établissements et services.

Elles appellent les personnels à se réunir, à participer aux réunions d'information syndicales, à multiplier les Assemblées Générales, à débattre de l'amplification de la mobilisation, dont la grève et la manifestation pour le retrait.

Elles appellent les personnels de l'Education Nationale à répondre aux appels à la mobilisation que proposent nos organisations pour le retrait du projet de loi travail.

Notre détermination reste intacte. Le retrait du projet « loi travail » serait un puissant point d'appui pour mettre un terme à l'ensemble des réformes dans le public comme dans le privé qui mettent l'accent sur la primauté des décisions de service et d'établissement aux dépens des droits collectifs, individuels et statutaires.

Face à un gouvernement qui s'accroche à ses mesures de régression, nous pouvons gagner.

« Ni amendable ni négociable, retrait du projet de loi travail »